

Description de la zone de baignade

Nature : sable
Longueur : 125 m
Largeur : 100 m (plage et estran)
Marnage moyen : 3,5 m
Marnage maximum : 5 m
Dates de la saison balnéaire : 15 juin – 15 septembre
Localisation du point ARS : X : 258611 ; Y : 2245176 (Lambert II)
Fréquentation maximale : 150 à 300 personnes
Équipement : poste de secours, sanitaires, douches, poubelles, cale de mise à l'eau
Accessibilité aux animaux : non
Autres activités : absence
Zone riveraine : environnement naturel, faiblement urbanisé – parking aménagé en amont de la plage
Occupation du sol : bassin versant rural à 85%
Population permanente : 14 902 (sur la commune)
Population estivale : 100 000 (sur la commune)



Qualité du milieu marin

Evolution du classement :

| ANNEE | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Classement selon directive de 2006 | Bonne qualité | Bonne qualité | Bonne qualité | Bonne qualité |



La qualité de l'eau de la plage de Portmain a été déclassée d'excellente à bonne à l'issue de la saison de baignade 2020 du fait de mauvais résultats d'analyse le 24/08/20 sur les paramètres E.Coli et entérocoques.

Potentiel de prolifération des macro-algues :

- Pas d'échouage d'algues vertes constaté sur la plage.

Potentiel de prolifération du phytoplancton :

- Pas de données sur la zone d'étude
- Points du suivi REPHY les plus proches : pointe Saint Gildas (28060025) et Noirmoutier (28061061)
- Résultats : espèce Alexandrium peu représentée ; Dynophysis et Pseudonitzschia fréquemment observées mais aucun dépassement des seuils de blooms (10⁶ cellules/L) pour ces espèces toxiques en 2008 – 2009.

Inventaire des sources potentielles de pollution

| | |
|---|--|
| Assainissement des eaux usées (collectif) | Réseau séparatif desservant le secteur de Portmain Trop-plein sur les postes de refoulement |
| Assainissement des eaux usées (non collectif) | Une 50 ^{aine} d'habitations en ANC - aucune à proximité immédiate de la plage (pollution diffuse) |
| Eaux pluviales | Ruisseau de Portmain débouchant au niveau de la cale Écoulement en temps sec (pollution diffuse) et en temps de pluie |
| Activités industrielles | Sans objet sur la zone d'étude |
| Agriculture | Présence de pâturages bovins et équins (pollution diffuse) |
| Autres sources diffuses | Animaux interdits sur la plage Présence ponctuelle de camping-cars sur le parking de la cale |

Jour de fermeture pour pollution avérée en 2023 : aucun

Caractérisation du risque

| REJET A RISQUE | | SITUATION A RISQUE | | EVALUATION DU RISQUE | DUREE PROBABLE DE LA CONTAMINATION |
|----------------------------------|---|------------------------------|----------------|----------------------|------------------------------------|
| LOCALISATION | FREQUENCE | CONDITIONS MARITIMES | FREQUENCE | | |
| Ruisseau débouchant sur la plage | Pollution diffuse de temps sec (si écoulement) | Toutes | 365 jours/an | Fort niveau 4/5 | 6 heures |
| | Temps de pluie | Toutes | 60 jours/an | Fort (niveau 4/5) | 6 heures |
| Poste de relevage | En cas de panne ou surcharge en période pluvieuse | Toutes | exceptionnelle | Moyen (niveau 3/5) | 12-24 heures |
| Animaux domestiques sur plage | Variable | Toutes (Flot en particulier) | - | Moyen (niveau 3/5) | 6 heures |

Plan d'actions (calendrier des actions prévues)

| ACTIONS | DATE DE REALISATION |
|--|---------------------|
| Fiabilisation du poste de refoulement de Portmain | 2014 |
| Contrôle et remise en conformité des branchements sur les réseaux eaux usées (EU) et eaux pluviales (EP) | En continu |
| Contrôle et remise en conformité des filières d'assainissement non collectif (maisons, terrains de loisir) | En continu |
| Interdiction des chiens sur la plage (arrêté municipal du 1 ^{er} avril au 30 septembre) | 2015 |

Gestion active de la qualité des eaux de baignade

- Suivi réglementaire de la qualité des eaux de baignade par l'ARS avec 10 prélèvements prévus pendant la saison balnéaire (du 15 juin au 15 septembre)
- Auto-surveillance de la qualité des eaux de baignade pendant la saison balnéaire (du 1^{er} juin au 30 septembre) du fait du déclassé d'excellent à bonne qualité en 2020 : 1 jour par semaine en 2021 et 2 jours par semaine en 2022
- Mise en œuvre d'une procédure de fermeture préventive en cas de situation à risque, d'un suivi de la pollution et de ré-ouverture de la zone de baignade une fois le retour à la normale.
- Contact : mail : contact@pornic.fr ; numéro téléphone : 02.40.82.31.11

